

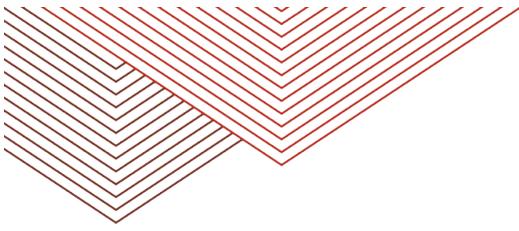


# RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN D'ADMISSION À LA PROFESSION

---



Ordre des technologues  
en **imagerie médicale**,  
en **radio-oncologie** et en  
**électrophysiologie médicale**  
du Québec



## 1. INTRODUCTION

La réussite de l'examen d'admission de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, radio-oncologie et électrophysiologie médicale du Québec (« l'Ordre ») est une étape importante afin d'obtenir le permis d'exercice de la profession.

Ce document explique la procédure d'inscription à l'examen d'admission à la profession et contient des renseignements utiles sur la forme, le contenu, le déroulement et les aspects organisationnels de la séance d'examen. De plus, vous y trouverez des exemples de questions.

## 2. CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'Ordre avise, via le bulletin Info-Étudiants 120 jours avant l'examen, les candidats de leur admissibilité à l'examen.

Pour être admissible à l'examen, le candidat formé au Québec doit :

- ✓ Avoir complété au moment de l'examen :
  - *Un diplôme d'études collégiales (DEC) donnant ouverture au permis dans l'un des cinq programmes suivants : imagerie médicale - radiodiagnostic, imagerie médicale – médecine nucléaire, imagerie médicale – échographie médicale, radio-oncologie ou électrophysiologie médicale*

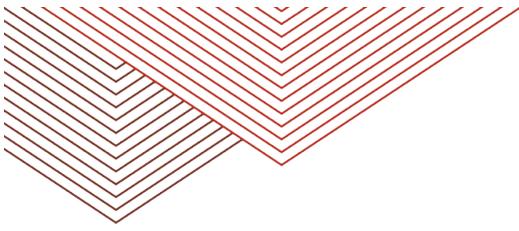
Pour être admissible à l'examen, le candidat formé hors Canada doit :

- ✓ Avoir complété au moment de l'examen :
  - *Un diplôme d'études ou un parcours de formation reconnu équivalent au D.E.C. par le comité des équivalences de diplôme et de formation dans l'un des domaines d'exercice suivants : radiodiagnostic, radio-oncologie, ou médecine nucléaire.*
  - *Les formations et stages prescrits par le comité des équivalences de diplômes et de formation, le cas échéant.*
- ✓ Acquitter les frais d'inscription à l'examen d'admission via le portail OTIMROEPMQ.

## 3. DOCUMENTS REQUIS POUR L'INSCRIPTION

Aux fins de l'inscription, au moins 60 jours avant la date prévue pour l'examen :

- ✓ Le candidat doit s'inscrire à l'examen via le portail OTIMROEPMQ
- ✓ L'Ordre effectuera une vérification auprès de l'établissement d'enseignement pour confirmer l'obtention du DEC



**Des questions ?** Vous pouvez aussi communiquer avec l'adjointe administrative aux examens :  
Téléphone : (514) 351-0052 poste 247, ou 1-800-361-8759  
Courriel : [examens@otimroepmq.ca](mailto:examens@otimroepmq.ca)

#### 4. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

---

Les frais d'inscription à l'examen sont de 986\$ plus taxes (1 133,65\$ taxes incluses). Ils sont sujets à changement sans préavis. Les frais sont payables par carte de crédit (VISA et MASTERCARD).

Aucun argent comptant (en espèces) ne sera accepté.

Les demandes d'inscription à l'examen reçues après l'échéancier indiqué sur le site internet de l'ordre feront l'objet de frais de retard 57,00 \$ (65,54\$ taxes incluses).

#### 5. REMBOURSEMENT

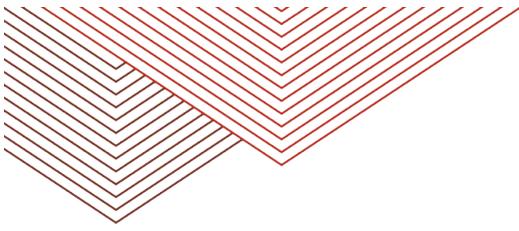
---

Le candidat dont l'admissibilité à l'examen est refusée pour le motif qu'il n'a pas satisfait aux conditions mentionnées à la section 2 du présent guide, peut obtenir le remboursement des frais d'inscription à l'examen. Une demande écrite à cet effet doit être transmise, via courriel à l'adresse suivante : [examens@otimroepmq.ca](mailto:examens@otimroepmq.ca), au moins 7 jours avant la date prévue pour l'examen.

Le candidat admissible qui prévient l'Ordre au moins 7 jours avant la tenue de l'examen qu'il ne se présentera pas à l'examen peut :

- ✓ Obtenir le remboursement des frais d'inscription à l'examen, moins un frais administratif de 50\$

Le candidat admissible à l'examen qui, sans avoir prévenu l'Ordre, ne se présente pas à l'examen n'a pas le droit au remboursement des frais d'inscription à l'examen. De plus, son absence sera considérée comme un échec à l'examen.



## 6. JOURNÉE DE L'EXAMEN

---

Deux séances d'examen d'admission sont organisées par année, soit au mois de juin et au mois de novembre, à moins d'une décision autre du conseil d'administration de l'Ordre.

L'examen se déroule sur une seule journée à l'exception des examens en échographie médicale. L'horaire est normalement de 9 h à 11 h 15 et de 12 h 15 à 14 h 30.

Les séances d'examen sont habituellement tenues dans un établissement d'enseignement.

L'Ordre transmet, à tous les candidats acceptés à une séance d'examen, un courriel confirmant la date et le lieu de l'examen et ce, environ trois semaines avant la tenue de l'examen.

## 7. LANGUE

---

Les examens en technologie du radiodiagnostic et de la radio-oncologie sont disponibles en français et anglais.

Les examens du domaine de la médecine nucléaire, de l'échographie médicale et de l'électrophysiologie médicale sont disponibles en français uniquement. Le candidat souhaitant effectuer l'examen de médecine nucléaire, en échographie médicale ou en électrophysiologie médicale en anglais devra nous aviser au moins 90 jours avant la tenue de l'examen.

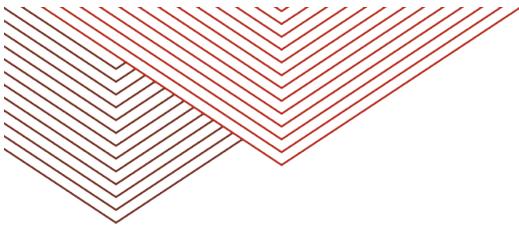
## 8. FORME D'ÉVALUATION ET CONTENU DE L'EXAMEN

L'examen d'admission est dans un format numérique et s'effectue à l'aide d'un poste informatique.

Le comité des examens a élaboré un plan directeur visant à guider les membres rédigeant l'examen d'admission. Cet outil indique le pourcentage de questions relié à chacune des sections des profils d'entrée à la profession. Pour accéder à ce document sur le site web de l'Ordre : [www.otimroepmq.ca](http://www.otimroepmq.ca), rendez-vous à la section « Examen d'admission / Plan directeur ».

Les mises en situation ainsi que les questions contenues dans l'examen sont préparées par le comité des examens de l'Ordre et se basent sur les « Profils d'entrée à la profession ». Ces documents ont été élaborés pour chacune des disciplines. Pour accéder à ce document sur le site web de l'Ordre : [www.otimroepmq.ca](http://www.otimroepmq.ca), rendez-vous à la section « Examen admission / Profils d'entrée à la profession ».

<b>Nombre de questions</b>	150
AM – 75 questions	60 en lien avec une mise en situation 15 sans lien avec une mise en situation
PM – 75 questions	60 en lien avec une mise en situation 15 sans lien avec une mise en situation
Questions en lien avec une mise en situation VS Questions sans lien avec une mise en situation	80% avec mise en situation 20% sans mise en situation
<b>Pondération</b>	1 point par question
<b>Type de questions</b>	Choix multiples (A, B, C, D)
<b>Temps de l'examen</b>	2.25 hres en AM 2.25 hres en PM
<b>Temps par question</b>	Un peu moins de 2 minutes par question



L'examen fait appel aux connaissances et habiletés que le candidat devra appliquer dans l'exercice de sa profession partout au Québec. Les questions sont rédigées pour qu'une seule réponse soit bonne, mais que les autres choix soient tout de même plausibles. Aussi, l'accent est mis sur les actions que le technologue doit poser dans son travail quotidien.

Pour les questions incluses dans une mise en situation, les renseignements suivants sont décrits au candidat pour lui permettre de répondre à la mise en situation présentée :

- ✓ Renseignements cliniques et description du patient
- ✓ Examen ou traitement prescrit
- ✓ Équipement / accessoires disponibles
- ✓ Tout autre renseignement pertinent

Les questions qui ne sont pas rattachées à une mise en situation offrent un contexte vous permettant d'avoir toute l'information requise pour la compréhension du cas.

Voici un exemple d'une question liée à mise en situation pour le **domaine de l'imagerie médicale - radiodiagnostic** :

Patiente ambulante de 28 ans

Examen demandé : Lavement baryté double contraste dans une salle de radioscopie numérique.

Renseignements cliniques : Épisode de melæna il y a une semaine, dlr abdominale et diarrhées fréquentes

#### **Question #1**

Le radiologue souhaite voir l'angle hépatique de manière optimale. Quelle incidence, le technologue devrait-il privilégier?

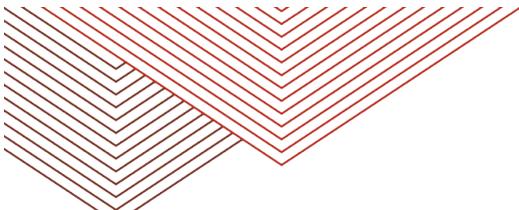
- A) OAPD
- B) OAPG
- C) OPAD
- D) OPAG

Bonne réponse : C

#### **Justification :**

- A) Cette incidence ne démontre pas l'angle hépatique
- B) Cette incidence démontre l'angle hépatique, mais avec une qualité d'image moindre à cause de la plus grande distance objet-récepteur
- C) Bonne réponse. Cette incidence démontre l'angle hépatique avec plus de détails et moins d'agrandissement. RÉF.: Bontrager, K. Lampignano, J. (2014). *Textbook of radiographic positioning and related anatomy*. 8<sup>e</sup> Éd. Elsevier: Missouri. (p.516)
- D) Cette incidence ne démontre pas l'angle hépatique

Cette question est liée à la compétence **H.2.8** du profil de compétences en radiodiagnostic



Voici un exemple de question sans lien avec une mise en situation pour le **domaine de l'imagerie médicale - radiodiagnostic** :

Une femme de 30 ans se présente au département d'imagerie médicale. Elle est enceinte de 30 semaines.

Examen demandé : Cheville droite

Renseignements cliniques : éliminer fx de la portion distale de la fibula Routine

du département : Face AP, profil et oblique interne Paramètres techniques : 2

mAs, 60 Kvp, 100 cm

Quel est le meilleur moyen de radioprotection afin de réduire au maximum la dose à la peau de cette patiente?

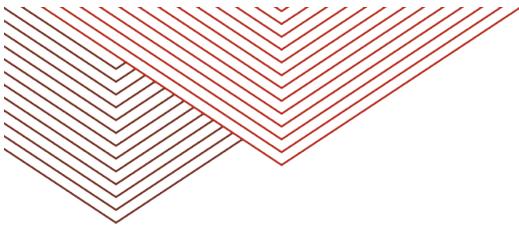
- A) Placer un tablier protecteur (plombé) sur le ventre de la patiente
- B) Réduire les facteurs techniques à 1 mAs et 55 Kvp
- C) Augmenter la DFR à 150 cm et augmenter le mAs à 4
- D) Faire les incidences de la face AP et le profil seulement

Bonne réponse : C

**Justification :**

- A) Le tablier plombé n'est pas la mesure de radioprotection appropriée en raison de la distance entre le ventre de la patiente et le faisceau de radiation (voir avis de radioprotection d'une femme enceinte)
- B) Les facteurs techniques sont beaucoup trop faibles et rendraient l'image sous- exposée
- C) Bonne réponse. C'est le seul moyen de radioprotection permettant de réduire la dose à la peau de la patiente sans compromettre la qualité de l'examen
- D) L'oblique est nécessaire afin de bien visualiser la partie distale de la fibula  
(RÉF.: Frank, E. Long, B. et Smith, B. (2011) *Merril's atlas of radiographic positioning and procedures*. 12<sup>e</sup> Éd.. Elsevier Mosby : Missouri. p.283)

Cette question est liée à la compétence **H.1.1** du profil d'entrée à la profession en radiodiagnostic.



Voici un exemple d'une question liée à mise en situation pour le **domaine de la radio-oncologie** :

État du patient :

Homme de 64 ans porteur d'un histiocytofibrome malin du biceps droit

Renseignements cliniques :

Traitement à l'accélérateur par deux champs de Rx de 6 Mv Dosimétrie à mi-plan

1,8 Gy par jour pour un total de 50 Gy sur l'isodose 97% DSA= 100

cm

Grandeur des champs AP et PA : 6 cm X 8 cm

**Question #1 :**

Quelle sera la dose reçue à chaque traitement sachant que l'isodose maximale résultante est de 102%?

- A) 1,71Gy
- B) 1,75Gy
- C) 1,89Gy
- D) 1,84Gy

Bonne réponse : C

**Justification :**

- A) Mauvaise réponse :  $1,80 \text{ Gy} \times 97\% / 102\% = 1,70 \text{ Gy}$  : inversion du 97% et du 102%
- B) Mauvaise réponse :  $1,80 \text{ Gy} \times 97\%$  : n'a pas été multiplié par 102% et divisé par 97%
- C) Bonne réponse :  $1,80 \text{ Gy} \times 102\% / 97\% = 1,89 \text{ Gy}$
- D) Mauvaise réponse :  $1,80 \text{ Gy} \times 102\%$  : n'a pas été divisé par 97%

Cette question est liée à la compétence **G 1.12** du profil d'entrée à la profession en radio- oncologie.

Voici un exemple de question sans lien avec une mise en situation pour le **domaine de radio- oncologie** :

Une patiente vient pour une planification en TDM avec injection I.V. de produit de contraste iodé. Avant de débiter la TDM, le technologue procède au questionnaire anamnèse de la patiente. Celle-ci lui répond qu'elle souffre de diabète avec injection d'insuline (Humalog). Que doit faire le technologue?

- A) Avertir le médecin de l'état de la patiente
- B) S'assurer que la patiente a cessé de prendre ses médicaments 48 heures avant l'examen
- C) Avertir la patiente qu'elle devra suspendre la prise de ses médicaments au moins 48 heures après l'examen
- D) Procéder à l'examen en suivant le protocole prescrit

Bonne réponse : D



**Justification :**

L'Humalog n'est pas un médicament dans la famille des Biguanides qui eux sont éliminés par les reins et peuvent provoquer des acidoses lactiques s'ils sont mélangés avec des produits de contraste iodés. L'Humalog est un médicament composé essentiellement d'insuline (Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques (2004) p.1024). L'insuline, selon Marieb. E et Hoehn. K. (2010) est une protéine normalement sécrétée par le pancréas qui abaisse la glycémie et influe sur le métabolisme des protéines et des lipides (p.714-715). Pour les patients souffrant de diabète, toujours selon Marieb. E et Hoehn. K. (2010), l'insuline est soit insuffisante ou inefficace (p.716) d'où la nécessité pour eux d'avoir recours à l'injection d'insuline. Donc, aucun besoin d'arrêter l'injection d'insuline ni avant ni après l'injection de produits de contraste. ( RÉF. : Normes de pratiques « médicaments et substances » et monographie du produit (Humalog ou autre monographie de ce genre de produit).

Cette question est liée à la compétence **F-II (tomodensitométrie) 1.2** du profil d'entrée à la profession en radio-oncologie.

Voici un exemple d'une question liée à mise en situation pour le **domaine de l'imagerie médicale- médecine nucléaire** :

État du patient : Femme de 25 ans qui allaite

Renseignements cliniques : Amaigrissement, diarrhée, tachycardie, nodule thyroïdien suspecté à la palpation.

Examen demandé : Captation  $I^{131}$  et Scintigraphie thyroïdienne  $Na^{+ 99m} TcO_4-$

**Question #1 :**

Le technologue fait l'éluat du générateur à 8h et obtient 18,5 GBq dans 10 ml. Il doit injecter 370 MBq de  $Na^{+ 99m}$  . Quel volume d'éluat doit-il prélever?

- A) 0.02ml
- B) 200ml
- C) 2ml
- D) 0.2ml

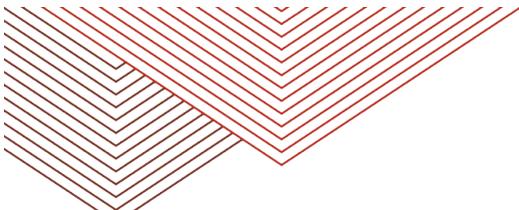
Bonne réponse : D

**Justification :**

Produit croisé 18.5GBq = 10ml

$$0.370GBq = 0.2 \text{ ml}$$

Cette question est liée à la compétence **E 1.2** du profil d'entrée à la profession en médecine nucléaire.



Voici un exemple de question sans lien avec une mise en situation pour le **domaine de l'imagerie médicale - médecine nucléaire** :

Un patient se présente au département de médecine nucléaire pour une scintitomographie myocardique au sestamibi —Tc<sup>99m</sup>. Après l'injection du dipyridamole, le technologue prend les signes vitaux du patient toutes les minutes et obtient les résultats suivants :

Minutes	Pression sanguine	Rythme cardiaque
0	135/85	80
1	135/85	85
2	125/80	90
3	98/60	60

Quelques secondes après la dernière prise des signes vitaux, le patient se sent étourdi et a le teint pâle. Que doit faire le technologue ?

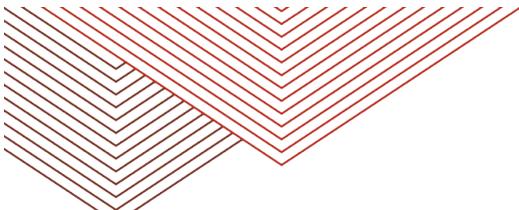
- A) Avertir le médecin
- B) Lancer le code d'urgence
- C) Relever les jambes du patient
- D) Cesser l'injection

Bonne réponse : C

**Justifications :**

Le patient présente des signes de choc vagal. Pour la récupération, on doit surélever les jambes du patient. Réf : Fattorusso, V et Ritter, O. *Vademecum clinique : du diagnostic au traitement*. 17<sup>e</sup> éd. Italie : Masson. (p. 1444)

Cette question est liée à la compétence **B 2.2** du profil d'entrée à la profession en médecine nucléaire.



## 9. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

---

Sur le site de l'Ordre, dans la section « Examen d'admission », le candidat pourra y trouver une bibliographie qui a servi lors de la conception de la banque de questions d'examen.

De plus, les candidats peuvent se référer aux documents suivants, disponibles sur le site web de l'Ordre dans les sections suivantes : « Membres et étudiants », « Centre de documentation » et « À propos de l'ordre » :

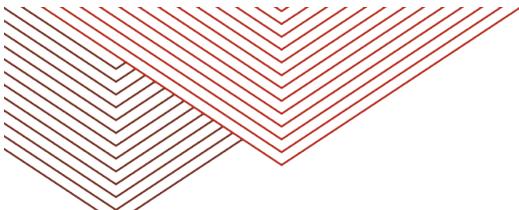
- ✓ Profils d'entrée à la profession
- ✓ Plans directeurs
- ✓ Lexiques
- ✓ Avis et position de l'ordre
- ✓ Normes de pratique et lignes directrices
- ✓ Lois et règlements

## 10. CONSIGNES POUR L'EXAMEN

---

Le candidat doit respecter les consignes suivantes :

1. Attendre l'autorisation de la personne responsable avant de commencer l'examen.
2. Déposer tous les effets personnels (sac à main, sac d'école, manteau, téléphone, tablette, calculatrice, etc.) à l'avant de la salle d'examen.
3. Ne pas sortir de la salle d'examen, à moins d'une urgence (malaise, vomissements, etc.).
4. Ne pas quitter la salle d'examen dans les trente (30) premières minutes de la séance d'examen.
5. Respecter le temps alloué pour l'examen. Aucune prolongation ne sera accordée.
6. N'utiliser aucun document, recueil de notes, textes, livre, téléavertisseur, téléphone cellulaire, tablette, agenda électronique, lecteur musical ou ordinateur portatif dans la salle d'examen.
7. Cliquer sur le bouton « Soumettre » à la fin.
8. Ne jamais communiquer entre candidats après le début de la séance d'examen et ce, jusqu'à ce que vous soyez sortie de la salle de classe à la fin de l'examen. Toute forme de communication (orale, écrite, gestuelle...) sera considérée comme étant du plagiat.

- 
9. Éviter toute complicité avec d'autres personnes pour répondre aux questions, en quel cas la personne responsable soumettra votre dossier au conseil d'administration pour analyse et décision. Vos résultats pourraient être invalidés s'il y a une raison de contester de bonne foi leur validité pour toute raison, et ce malgré l'absence de preuve de votre participation personnelle à des activités irrégulières. Les preuves pouvant invalider les résultats d'examen comprennent, sans si limiter, des tendances de réponses inhabituelles ou des augmentations inhabituelles des scores d'un examen à un autre.
  10. En cas de problème, de distraction, de question ou de préoccupation, lever la main pour que le surveillant vienne vous aider. Le surveillant ne peut pas répondre à vos questions à propos de fonctionnalités ou du contenu de l'examen. Si vous avez un problème lié à une image ou à une question de l'examen, vous pouvez utiliser la fonction « Note » afin d'indiquer votre questionnement. Lors de la validation de l'examen, le comité des examens prendra connaissance de celui-ci.
  11. Pour veiller à un niveau de sécurité élevé pendant l'examen, vous serez surveillé en tout temps. Un enregistrement vidéo et audio de l'activité de la salle d'examen pourrait être effectué. Manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou faire du bruit qui dérange les autres candidats est interdit durant l'examen.

## 11. RETARD LORS DE L'EXAMEN

---

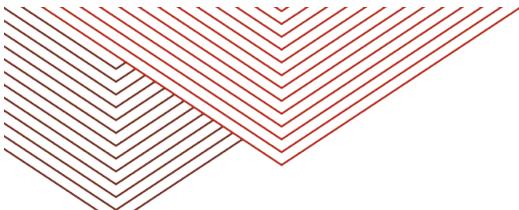
La séance d'examen d'un candidat arrivé en retard n'est prolongée sous aucun prétexte.

Le candidat se présentant avec plus de 30 minutes de retard sera refusé.

## 12. ABSENCE LORS DE L'EXAMEN

---

Si un candidat prévoit ne pas pouvoir se présenter à l'examen d'admission auquel il est inscrit, il doit en aviser l'Ordre par écrit le plus rapidement possible. Sans quoi, le candidat n'aura pas le droit au remboursement des frais d'inscription à l'examen et son absence sera considérée comme un échec à l'examen, à moins d'une circonstance particulière devant être évaluée par l'Ordre.



### 13. PLAGIAT

---

L'examen d'un candidat qui plagie, tente de plagier ou aide un autre candidat à plagier peut être annulé sur décision du Conseil d'administration.

### 14. NOTE DE PASSAGE

---

L'examen est sur 150 points. Le candidat doit obtenir au moins 60 % des points pour réussir l'examen.

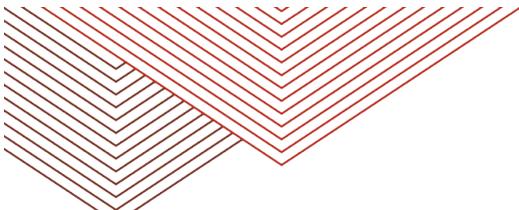
### 15. ENVOI DES RÉSULTATS

---

Après la correction, les résultats sont compilés et l'Ordre envoie les résultats par courriel via son portail – seule la mention « réussite » ou « échec » sera affichée dans le portfolio de l'étudiant. En cas d'échec, vous recevrez, via le site TODOC, un rapport personnalisé de pourcentage de réussite par compétence.

L'Ordre ne divulgue aucun résultat par téléphone ou télécopieur. N'oubliez pas que vous ne pouvez commencer à travailler comme technologue avant d'avoir atteint ces trois conditions qui feront de vous un membre en règle :

- ✓ Réussir l'examen d'admission de l'Ordre
- ✓ Régler le paiement de la cotisation professionnelle
- ✓ Avoir prêté serment



## 16. RÉVISION DE LA NOTE

---

Il est possible, pour un candidat en échec, de faire une demande de révision de sa note. Pour ce faire, le candidat devra faire parvenir, dans les 30 jours de la notification des résultats, une lettre demandant au comité de révision de l'Ordre de revoir la correction de son examen numérique.

Lors de la rencontre du comité de révision des notes, celui-ci vérifiera la 1<sup>ère</sup> correction en :

- ✓ Vérifiant les réponses du candidat par rapport au corrigé;
- ✓ Compilant la somme de ses bonnes réponses pour établir la note finale
- ✓ Comparant la copie d'examen du candidat à d'autres copies sélectionnées de façon aléatoire

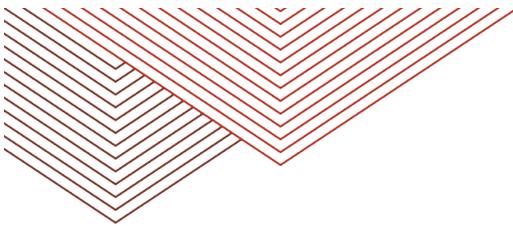
Les résultats seront envoyés par courriel au plus tard le lendemain de la tenue du comité.

Pour faire une demande de révision de note, le candidat devra se connecter au portail OTIMROEPMQ et cliquer sur le lien vous ayant été envoyé lors de la réception de votre mention d'échec « Demande de révision de note ».

Le paiement pourra être fait en ligne lors de votre transaction.

Les frais sont de de 130\$ (149,47\$ taxes incluses).

L'adjoite administrative aux examens vous enverra, par courriel, un accusé réception de votre demande de révision de notes.



## 17. REPRISE DE L'EXAMEN

---

L'Ordre offre aux candidats en échec un maximum de trois reprises (4 tentatives en tout), conformément à l'article 12 du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'OTIMROEPMQ. Cependant, en vertu de l'article 21.1 du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'OTIMROEPMQ, un candidat ayant cumulé 4 échecs peut faire une demande de 5<sup>e</sup> chance au comité des examens. Cette demande doit être formulée par écrit et être envoyée par courriel à [examens@orimroepmq.ca](mailto:examens@orimroepmq.ca)

Les candidats faisant une demande de 5<sup>e</sup> chance doivent démontrer, à la satisfaction du comité des examens, qu'ils ont complété avec succès une période de formation additionnelle visant à corriger leurs lacunes.

Le candidat recevra, en temps opportun, une nouvelle convocation pour le prochain examen (séance de novembre ou de juin).

Le candidat qui désire se présenter à un examen de reprise doit s'inscrire via le portail OTIMROEPMQ, au moins 60 jours avant la date prévue pour l'examen et en payer les frais.

- Veuillez également prendre note que les tentatives aux examens d'admission de l'ACTRM sont cumulatives à vos examens et à vos reprises d'examens de l'OTIMROEPMQ.

## 18. ARCHIVES

---

Les données par les candidats, les rapports du comité des examens et les notes accordées à chaque candidat sont conservés par l'Ordre durant une année.